

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-329

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouvellement	<i>N° 2023-329</i>

Bordeaux Métropole - Projet de Renouvellement Urbain du Grand Parc. Convention pour l'animation d'une Maison du Projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Décision - Approbation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Grand Parc, la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et leurs partenaires (Aquitanis, Incité, Gironde Habitat, la CDC Habitat et la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine) ont mis en place une Maison du Projet. La Ville est maître d'ouvrage de la Maison du Projet qui réunit l'ensemble des parties.

Ce lieu d'animation, ouvert en octobre 2016, dédié aux habitants et usagers du quartier, s'inscrit dans une démarche de communication destinée à :

- informer et communiquer sur le projet de renouvellement urbain global et les opérations publiques et privées qui le composent,
- proposer des temps de rencontre et d'échanges pédagogiques,
- réunir les conditions pour une meilleure appropriation du projet.

Depuis son ouverture en octobre 2016, la Maison du Projet du Grand Parc remplit de façon très positive ses objectifs. Avec des expositions et des animations régulières, la Maison du Projet est un lieu d'animation dédié aux habitants et usagers du quartier et bien identifié par le public.

Initialement, ce dispositif avait été envisagé pour une durée de 3 ans. Il a fait ensuite l'objet de deux prolongations pour un total de 4 ans suite à la signature de deux avenants.

Afin de continuer l'accompagnement de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, il est proposé la poursuite des activités de la Maison du Projet sur une durée de cinq années supplémentaires portant le terme de la nouvelle convention partenariale au 30 juin 2028.

Gironde Habitat qui a réalisé son opération de construction neuve, ne souhaite plus adhérer à cette convention. En revanche, Vilogia, propriétaire de 2 tours de logements sur le quartier, souhaite rejoindre le dispositif.

Le projet de convention joint à la présente délibération a pour objet de préciser les participations financières de chacun des partenaires et les modalités de fonctionnement et d'animation du lieu.

Il s'agit de fixer les engagements respectifs pour l'animation de la Maison du Projet.

InCité s'engage à louer à la ville un local de 137 m² dans le centre Commercial Europe, 36 rue Louis Gendreau, dans le cadre d'un bail civil, et pour un loyer de 6 850 € HT/an, ceci jusqu'au 30 septembre 2023. A l'issu de ce bail, la ville de Bordeaux fera le nécessaire auprès de l'opérateur en charge de la requalification du centre commercial Europe pour continuer à louer le local.

La ville de Bordeaux est maître d'ouvrage de l'équipement. A ce titre, elle assumera tous les frais afférents au fonctionnement et à l'animation du lieu et se chargera d'appeler les participations des partenaires aux dépenses en année N+1.

Bordeaux Métropole s'engage à doter la Maison du Projet d'un animateur pour la durée de validité de la convention et des avenants.

Bordeaux Métropole prend en charge le poste d'animateur pour un montant annuel de 33 264 € (16 632 € en 2023 pour la période de juillet à décembre)

La dépense estimée en fonctionnement et animation du local pour la période allant de juillet 2023 à juin 2028 est de 299 020€ TTC, soit, pour une année type, de l'ordre de 59 804€ TTC répartis comme suit :

	Budget global 2023 (juil-déc)	Budget global 2024	Budget global 2025	Budget global 2026	Budget global 2027	Budget global 2028 (janv-juin)	TOTAL
Loyer + Charges	5 220 €	10 440 €	10 440 €	10 440 €	10 440 €	5 220 €	52 200 €
<i>loyer + charges</i>	4 620 €	9 240 €	9 240 €	9 240 €	9 240 €	4 620 €	
<i>Connexion intracité</i>	600 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	600 €	
Animateur	16 632 €	33 264 €	33 264 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	166 320 €
<i>Contrat</i>	16 632 €	33 264 €	33 264 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	
Expositions	2 900 €	5 800 €	5 800 €	5 800 €	5 800 €	2 900 €	29 000 €
<i>Temporaires</i>	1 400 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	1 400 €	
<i>Fixes</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	
Documents de communication - impression	3 650 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	3 650 €	36 500 €
<i>Plaquette et fiches opération</i>	900 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	900 €	
<i>Newsletter, invitations</i>	1 250 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	1 250 €	
<i>Affiches, flyers</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	
Evènements / animations	1 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	15 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	299 020 €

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération, à savoir :

	Budget global 2023 (juil-déc)	Budget global 2024	Budget global 2025	Budget global 2026	Budget global 2027	Budget global 2028 (janv-juin)	TOTAL
Budget Ville	5 490 €	10 980 €	10 980 €	10 980 €	10 980 €	5 490 €	54 900 €
Budget Métropole	16 632 €	33 264 €	33 264 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	166 320 €
Budget partenaires	7 780 €	15 560 €	15 560 €	15 560 €	15 560 €	7 780 €	77 800 €
<i>Aquitanis</i>	2 280 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	2 280 €	22 800 €
<i>InCité</i>	2 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	20 000 €
<i>Vilogia</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	15 000 €
<i>CDC Habitat</i>	1 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	10 000 €
<i>Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine</i>	1 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	10 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	299 020 €

La dépense de Bordeaux Métropole pour le contrat de l'animateur ne nécessite pas de crédits supplémentaires.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5217-2,

VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

CONSIDERANT l'intérêt pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc de poursuivre la communication et l'information sur l'opération par le biais de la Maison du Projet et d'en répartir le fonctionnement et l'animation entre la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Aquitanis, Incité, Vilogia, CDC Habitat et la Polyclinique Bordeaux Nord selon les modalités proposées.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-joint et son volet budgétaire,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annexée et tout document élaboré en application de celle-ci.

Article 3 : d'imputer la dépense sur le budget principal des exercices 2023 à 2028 inscrite au budget principal, au chapitre 012, articles 64111, fonction 510.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame LOUNICI, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GUENDEZ, Madame ANFRAY, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur GOMOT, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	